

AFFAIRE N° 2019/208

**DELIBERATION
CORRECTION DU TITRE DE LA DELIBERATION 2019/202**

Rapporteur Monsieur le Président

Considérant la délibération 2019/202 dénommée 'Décision modificative Budget supplémentaire 2019',

Considérant la demande émanant de la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc datant du 8 avril 2019,

Le Comité de Direction est invité à délibérer pour modifier la dénomination de la délibération 2019/202 comme suit : 'Délibération Budget supplémentaire 2019 '.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

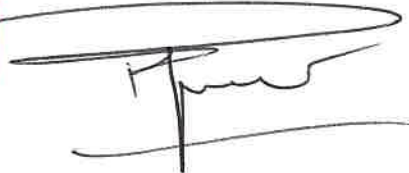
Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération 2019/208 « Correction du titre de la délibération 2019/202 »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.



**Le Président
Laurent PEYRONDET**



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :